

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 26 août 2021

- Compte-rendu -

Présents: Philippe GENILLOUX, Dominique HENRY, Isabelle HOCQUEMILLER, Michel JANNIN, Ludovic JEUNOT, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Excusés: Céline HIRCHI,

Anne Sophie PARRIAUX, procuration à Carine PARRENIN

Absents: Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey BERTRAND, secrétaire de Mairie

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- > **Désignation** d'un secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT
- Approbation du compte-rendu de la séance du 17 juin 2021 Approuvé à l'unanimité

Gens du voyage

En ouverture de séance, une information est apportée sur l'installation la veille 25 août d'un nouveau camp de gens du voyage près du terrain de foot. Un mail d'information a été adressé aux habitants le 26 août.

- > Etat des décisions du maire dans le cadre de sa délégation du Conseil municipal
 - Conformément à l'article L2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que lui a données le Conseil municipal pour accomplir certains actes de gestion courante durant la durée du mandat. :
 - renouvellement de l'adhésion à l'association AMARIS (communes à site Seveso)
 - différentes commandes : lave-vitre pour les bâtiments communaux, matériel de bureau.
 - renouvellement de licence Office
 - demande d'estimation d'une parcelle forestière à l'ONF
 - broyage de plaquettes forestières
 - géomètre pour division de terrain
 - consultation de bureaux d'études pour les études relatives à la zone AU

> Recrutement d'un agent technique polyvalent en remplacement de Mme Aline Mottas

En raison du départ volontaire pour mutation de Madame Aline MOTTAS, adjoint technique territorial au sein des services municipaux, une procédure de recrutement a été engagée pour procéder à son remplacement.

Monsieur Emmanuel THIERRY, domicilié à Gennes, a répondu à l'offre d'emploi.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de recruter un Adjoint Technique Territorial, en Contrat à Durée Déterminée dans la proportion de 80% soit 28 heures par semaine, annualisées. Sa fonction s'inscrira en complémentarité avec celles des autres employés communaux : travaux d'entretien des espaces verts, bâtiments communaux, voirie et espaces publics communaux, forêt, travaux de ménage des locaux communaux, participation à l'équipe d'accompagnement des enfants pour les repas à la cantine. Ce contrat sera couplé avec un contrat « Parcours Emploi Compétence », assorti d'un programme de formation, à conclure avec l'Etat et Monsieur THIERRY.

Monsieur Emmanuel Thierry sera recruté sur la base de ces contrats et prendra ses fonctions au 20 septembre.

> Régime indemnitaire du personnel communal

Un dispositif de Régime Indemnitaire du personnel communal a été adopté par délibération du Conseil municipal en décembre 2017. Ce RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est composé de l'IFSE (Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise) et du CIA (Complément Indemnitaire Annuel). Pour la commune de Gennes, l'IFSE est instaurée mais pas le CIA.

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'amender l'article 3 de cette délibération « détermination des groupes de fonctions et des montants maxima de l'IFSE » en portant les montants annuels maxima (plafonds) de l'IFSE à :

- 8 100 € par an au lieu de 4 500 € par an pour l'emploi de rédacteur territorial (groupe unique secrétariat de mairie)
- 5 400 € par an au lieu de 3 000 € par an pour les emplois d'adjoints territoriaux d'animation (groupe unique agent d'animation), d'adjoints techniques territoriaux (groupe unique agents techniques polyvalents) et d'ATSEM (groupe unique ATSEM)

Ces nouveaux montants représentent la moitié des montants plafonds fixés au niveau national.

Les autres dispositions du régime indemnitaire restent inchangées.

> Vente d'un terrain d'aisance

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, hormis Mr Ropers ne prenant pas part au vote, de procéder à la vente de la parcelle communale cadastrée AA 118 au lieu-dit « Sous les Murots », d'une contenance de 1101 m2, au profit pour partie de Monsieur Jérôme ADAM demeurant au 3 rue de l'Enclos et pour autre partie de Monsieur Laurent ROPERS demeurant au 3 B rue de l'Enclos, tous deux propriétaires limitrophes de la parcelle AA 118. Le prix de vente est fixé à 30 € par mètre carré. Une division parcellaire sera réalisée pour procéder à la répartition entre les deux acheteurs.

> Achat d'une parcelle de forêt

L'urbanisation de la zone AU des Landes implique de procéder à une compensation de surface forestière pour distraction de la zone concernée du « régime forestier » (gestion par l'ONF). Dans ce contexte, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, hormis Mr Jeunot qui ne prend pas part au vote, l'acquisition d'un terrain en état de forêt, mis en vente par Monsieur Charles Coulet, demeurant à Gennes : parcelle B 298 d'une contenance de 1000 m2 et B364 d'une contenance de 26 210 m2, soit un total de 27 210 m2, sur la commune de Montfaucon.

Une estimation de la valeur du terrain a été réalisée par l'ONF, pour un montant de 5614 €. La transaction est convenue pour ce prix.

Des échanges préalables avec son maire ont permis de vérifier que la commune de Montfaucon ne souhaitait pas acquérir ce terrain.

Ce terrain est limitrophe de la parcelle forestière n°26 de la forêt communale de Gennes. Il sera donc rattaché, pour sa gestion, à la forêt communale de Gennes.

Motion proposée par l'association des communes forestières sur le nouveau contrat Etat-ONF

Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Deux points en particulier posent problème aux communes forestières :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité […]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »
- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

L'association des communes forestières propose aux communes de prendre une motion de protestation relative à cette situation. Il est observé en séance qu'il est intéressant que les communes forestières réagissent, sachant que les employés de l'ONF alertent sur cette situation de dégradation depuis plusieurs années.

Dans ce contexte le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- autorise le maire à signer tout document afférent.
- > Décision budgétaire modificative sur le budget annexe forêt-bois et le budget principal

Budget annexe forêt-bois

Des modifications sont à apporter au budget primitif pour des dépenses d'abattage et de débardage supplémentaires, notamment de bois bostrychés, et l'acquisition d'une parcelle de forêt.

Ceci se traduit par :

Dépenses de fonctionnement

Prestations de service, entretien bois et forêts, frais divers : + 10 000 €
Reversement excédent au budget principal - 10 000 €
Virement à la section d'investissement + 6 600 €

Dépenses d'investissement

Bois, forêts, acquisition parcelle forestière et frais : + 6 600 €

Recettes d'investissement

Virement de la section de fonctionnement : + 6 600 €

Budget général

Des modifications sont à apporter au budget primitif pour des frais de documents d'urbanisme et la prise en compte du moindre reversement du budget forêt au budget principal.

Ceci se traduit par :

Dépenses de fonctionnement

Virement à la section d'investissement + 1 850 €

Recettes de fonctionnement

Reversement du budget annexe forêt-bois : - 10 000 €

Dépenses d'investissement

Frais documents d'urbanisme, numérisation : + 1 700 €

Recettes d'investissement

Virement de la section de fonctionnement : + 1 850 €

Les membres du Conseil municipal présents approuvent à l'unanimité ces deux décisions budgétaires modificatives :

➤ Ouverture d'un budget annexe pour les projets d'aménagement de la zone AU et de la zone artisanale, et approbation pour les dépenses à engager en 2021 (études préalables)

Les instructions budgétaires et comptables de la comptabilité publique M14 précisent que les opérations relatives aux lotissements doivent être individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité, et d'isoler les risques financiers de telles opérations. Par ailleurs ces budgets annexes sont assujettis à la TVA en dépenses et en recettes.

Les membres du Conseil municipal présents décident à l'unanimité l'ouverture d'un budget annexe pour les opérations liées aux projets d'aménagements.

Les opérations d'aménagement vont se traduire en 2021 par des dépenses d'études et de maîtrise d'œuvre. Les travaux de viabilisation seront programmés en 2022, avant les premières ventes de terrains.

Pour ce faire, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'affecter à ces opérations pour 2021 les sommes suivantes :

dépenses d'étude et de maîtrise d'œuvre : 100 000 €
financement par crédit relais : 100 000 €

> Prorogation du crédit relais en cours auprès du Crédit agricole

Le crédit relais contracté fin 2019 à hauteur de 215 000 € auprès du Crédit Agricole Franche-Comté pour une durée de deux ans arrive à échéance le 15 novembre 2021. Les éléments de trésorerie permettant son remboursement dans ces délais n'étant pas réunis, il convient de procéder à sa prorogation.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de proroger auprès du Crédit Agricole Franche-Comté le crédit-relais dans les conditions suivantes : montant 215 000 €, durée maximale 3 ans, taux 0,45%, périodicité trimestrielle, frais de dossier 322 €.

Ce crédit-relais pourra être remboursé par parties sans pénalité en fonction de la situation de trésorerie et notamment de l'avancement des opérations d'aménagement (zone AU).

> **Droit de place** pour utilisation de terrain communal

Tenant compte des différentes demandes et de plusieurs changements de dates de manifestations pour raisons sanitaires, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de compléter les délibérations des 4 mars et 17 juin 2021 par :

manège enfantin : 30,50 €
toboggan gonflable : 23 €
confiserie – barbe à papa : 23 €
tir à la carabine : 23 €

> Intercommunalité : travaux du Grand Besançon, PLUi, Scot, Syndicat du plateau.

Principaux travaux intercommunaux depuis le dernier Conseil municipal :

- 23 juin : Scot commission élargie à tous les membres
- 25 juin : Grand Besançon conférence des maires
- 28 juin : Grand Besançon, conseil communautaire approbation du projet de mise à deux fois deux voies de la RN57 à Micropolis
- 29 juin : Conférence sur les Energies renouvelables
- 30 juin : Syndicat du Plateau
- 2 juillet GBM plateau comité de secteur PLUi et assainissement
- 7 juillet Conseil d'administration de l'association des communes forestières (Cofor)

> Commissions municipales et groupes-projets : présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner

Ecole et périscolaire

• Rentrée scolaire du 2 septembre

La situation a été examinée lors du Conseil d'école du 22 juin.

Comme déjà indiqué en juin, trois des quatre enseignantes de l'école, Mmes Lemoigne, Tomasini et Beurtheret, quittent l'école de Gennes cette année.

Seule Mme Mireille Dodane reste en poste à la rentrée, et aura en charge les CM1-CM2. Elle est rejointe par deux nouvelles enseignantes : Mme Maêva Perrin qui a été nommée sur le poste de direction et qui aura en charge les CP-CE1-CE2, et Mme Marie Traendlin, enseignante de la classe de maternelle.

Il y aura donc trois classes, pour un total de 62 élèves inscrits :

maternelle: 17 élèves
CP CE1 CE2: 20 élèves
CM1 CM2: 25 élèves

A noter la possibilité d'inscrire les tout-petits, ayant trois ans dans l'année scolaire.

Les conditions sanitaires seront rappelées aux parents à la rentrée.

- Sécurité routière autour de l'école : comme déjà indiqué, une étude est conduite avec les services du Grand Besançon pour réorganiser et sécuriser les abords de l'école, en particulier aux heures d'entrée et de sortie, avec une forte circulation de véhicules. Un questionnaire sera envoyé aux parents à la rentrée pour mieux connaitre leurs pratiques et leurs besoins. La réunion de restitution et de synthèse est prévue le 13 septembre. Puis l'ensemble de la population sera consultée pour prendre en compte l'impact de ces modifications éventuelles sur le reste du village.
 Des évaluations de nombre et vitesse des véhicules ont été effectuées fin juin en
 - différents points du village par les services de GBM. A noter que la limitation de vitesse est généralement très bien respectée, avec quelques excès de vitesse enregistrés, mais peu nombreux.
- Fresque du préau de l'école
 - La fresque élaborée sur les murs du préau de l'école en ateliers périscolaires sera inaugurée le lundi 27 septembre. Une invitation sera diffusée.
 - Dans cette attente, les artistes-animateurs nous livrent une présentation du travail effectué :
 - « La fresque que nous avons réalisée a pour thème « une fenêtre sur le monde ». En dix ateliers de deux heures, nous avons conçu avec les élèves la fresque composée de quatre parties représentant chacune deux « continents » : Asie / Afrique ; Arctique / Europe ; Amérique du Sud / Amérique du Nord ; Espace / Imaginaire.

Les deux premiers ateliers se sont concentrés sur la découverte de différentes formes de fenêtres à travers le monde et les époques. Durant les trois ateliers suivants, nous avons évoqué ce que nous pourrions voir d'un côté et de l'autre de ces fenêtres : végétaux, animaux, objets... Une fois les dessins suffisamment nombreux, nous sommes passés à la réalisation. Les enfants ont ainsi travaillé avec nous sur l'ensemble des étapes de la réalisation de la fresque : tracé, masquage, peinture ».

Travaux

Mise aux normes accessibilité des bâtiments publics

Un rendez-vous est prévu le 2 septembre sur place avec la société Hand et Vie qui fournit les élévateurs pour l'école primaire et la salle vers l'église. Les travaux de transformation des sanitaires, surtout à la salle vers l'église, seront aussi exécutés cet automne.

Maison de la bascule

L'étude réalisée l'an dernier par le cabinet Soliha n'avait pas permis de définir un projet viable financièrement pour la commune.

Après nouveau rendez-vous sur place fin août, un complément d'étude a été demandé à Soliha afin d'obtenir une part de logements plus petits, accessibles aux personnes âgées autonomes, désirant rester à Gennes. Ces logements seraient de plein pied avec les extérieurs (pas d'escalier).

Il reste que cet investissement ne pourra se réaliser que grâce à une part d'autofinancement qui sera disponible à l'issue de l'aménagement de la zone AU.

Voirie

Les besoins d'aménagements, notamment sur la limitation de la vitesse des véhicules, seront communiqués à Grand Besançon avant le 15 septembre.

Questions diverses

Emplois saisonniers

Les jeunes Marvyn MARA et Robin ULAS ont durant deux semaines au mois de juillet nettoyé et désherbé les rues du village, encadrés par Aline Mottas et David Serment. Merci à eux pour ce travail difficile, très physique, parfois en pleine chaleur. Tout s'est très bien passé.

Course cycliste

Rappel sur la course cycliste « Classic Grand Besançon Doubs », qui aura lieu le **vendredi 3 septembre 2021.**

L'itinéraire prévoit à Gennes une arrivée depuis Saône par le chemin de l'Etang (Creu aux poissons), un peu après 14h30. Puis après le rond-point la course continue sur la départementale en direction de Nancray.

Trail des forts

Le trail des forts s'est couru dimanche 29 août, avec un poste de ravitaillement à Gennes en haut de la rue des Vignes pour le parcours de 30 km.

Merci à l'équipe de bénévoles du village, conduite par Ludovic Jeunot, qui a assuré l'organisation de ce ravitaillement.

Et BRAVO aux coureurs!

Pneux d'hiver

Pour améliorer la sécurité des usagers en cas de neige et verglas, et limiter le blocage des routes dans les régions montagneuses, l'obligation d'équiper son véhicule de chaines ou de pneus d'hiver sera étendue à partir du 1^{er} novembre 2021.

Les véhicules légers, utilitaires et les camping-cars devront soit détenir des chaînes à neige métalliques ou textiles, permettant d'équiper au moins deux roues motrices, soit être équipés de quatre pneus d'hiver.

Gennes fait partie du périmètre d'obligation (premier plateau).

Haies et visibilité

Plusieurs haies de particuliers dans le village débordent sur l'espace public et peuvent se révéler gênantes pour la visibilité ou pour circuler à pied sur les trottoirs. Merci aux propriétaires de les tailler.

La commune a elle aussi plusieurs haies à tailler pour améliorer la visibilité. Ce sera fait prochainement.

Eoliennes.

En séance il est fait référence à l'abandon du projet éolien sur la commune de Gennes, information diffusée aux habitants par mail le 25 juillet et ensuite par papier aux personnes n'ayant pas de mail. La question de la situation à Nancray est posée en séance. Mais la réponse ne se trouve pas à Gennes.

Concours du cheval comtois

Comme les années précédentes il s'est déroulé à Gennes le 7 août.

Très belles présentations, malheureusement parfois sous la pluie battante. Un prix (un licol) a été remis au nom de la commune de Gennes.

Pizzas

Après une panne de matériel, le pizzaiolo « Fabino Pizza » avec son camion vous attend de nouveau sur le parking de l'espace de la Combe d'Argent le mercredi à partir de 18h30.

Urbanisme : dossiers acceptés :

Le 05/07/2021 : permis de construire – Création d'un bâtiment à usage de stockage et pose de panneaux photovoltaïques – Combe D'argent – parcelle cadastrée ZB 237.

Le 12/08/2021 : permis de construire – Création d'un abri de stockage – rue de l'Enclos – parcelle cadastrée AA 116.

Etat civil:

Le 03/07/2021 : Mariage de Monsieur Samy FAUST et Madame Leïla ZOURAK. Toutes nos félicitations et vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Le 15/07/2021, naissance à Besançon d'Ilena, dont les parents, JEANNOT Thomas et LAPOUGE Sélénée sont domiciliés dans notre village. Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Date du prochain conseil municipal jeudi 14 octobre 2021 à 20 H